

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 17 novembre 2003-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse,
- M. Michel BERNARD, représentant M. WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mlle Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CDR 55,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Michel CHAUGNY, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Jean-Marcel LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure.

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 23 septembre 2003.

Pas d'observation des membres du bureau.

2) Résultat de la procédure de mise en concurrence.

Mme MALFAIT-BENNI indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 novembre pour l'ouverture des plis. Sur 8 candidats ayant retiré un dossier, deux ont finalement fait savoir qu'ils ne donneraient pas de suite, et seul l'IEER a adressé une offre dans le délai.

La commission a vérifié que les documents remis par l'IEER étaient conformes aux prescriptions du règlement de consultation, puis a étudié la proposition d'étude et l'offre de prix (141 169 € TTC). Elle a finalement retenu à l'unanimité l'offre de l'IEER (note méthodologique remise aux membres), qui devra rendre son rapport en septembre 2004.

M. WOJCIK constate que le CLIS a perdu 6 mois pour la mise en œuvre de l'analyse du programme expérimental de l'ANDRA, tandis que l'échéance de 2006 reste inchangée. M. MARIE demande pourquoi le contrat n'a pas été signé avant le mois de juillet, alors que le problème de procédure n'a été soulevé qu'au mois d'août. Il demande également que des documents mettant en cause l'intégrité de l'IEER, et cités par M. ALLEMEERSCH lors du bureau du 10 septembre dernier, soient mis à disposition des membres. Sur ce point, après vote, le CLIS ne fera pas de demande en ce sens à M. ALLEMEERSCH.

M. le Préfet tient à rappeler qu'à l'occasion de la régularisation de la procédure, qui était nécessaire, il a été gravement mis en cause dans la presse. Il estime que ces attaques nuisent à la sérénité du débat. Pour M. BERNARD, les réactions vues dans la presse sont totalement disproportionnées. M. MARIE fait remarquer que c'est le Préfet précédent qui a été montré du doigt dans la presse, les termes de « scandale » ou de « manœuvre » lui semblant adaptés. M. WOJCIK ajoute que certaines opinions sont parfois exprimées maladroitement, mais qu'il est tout de même surprenant qu'une telle erreur soit survenue, alors que le CLIS dispose des services de la Préfecture.

M. LHERITIER déplore qu'il n'y ait eu qu'une seule réponse à l'appel d'offres, le CLIS manquant ainsi d'éléments de comparaison. M. FLEURY souhaite cependant que l'unanimité constatée lors du choix initial de l'IEER ne soit pas aujourd'hui remise en cause. Il est important que l'analyse qui sera faite soit acceptée par tous.

M. FERNBACH demande que tous les documents adressés à l'IEER ou par l'IEER dans le cadre de sa mission soient acheminés via le secrétariat du CLIS.

3) Proposition de la commission « Etat de référence sanitaire ».

La commission constituée par le bureau s'est réunie le 5 septembre et le 15 octobre afin de préparer les réponses aux questions posées par le groupe de travail mis en place par la Cellule InterRégionale d'Epidémiologie Est. Le document diffusé aux membres reprend les propositions de réponse de la commission, ainsi que les observations de M. MOUROT (sur la nécessité de prévenir les risques plutôt que d'en constater les effets, et donc de ne pas stocker de déchets radioactifs) et de M. FLEURY (aspect socio-démographique).

Les membres du bureau conviennent de la nécessité d'établir un état de référence sanitaire avant toute décision concernant un éventuel stockage. Les questions qui se posent concernent la date à partir de laquelle commencer cet état de référence, la méthodologie à mettre en œuvre (notamment définition du périmètre), ainsi que la maîtrise d'ouvrage et le financement.

En réponse à M. LHERITIER, M. PIGUET indique que ce type d'action ne fait pas partie des missions de l'ANDRA. Concernant le CLIS, même s'il est appelé à exister au-delà de 2006, éventuellement sous une autre forme, il paraît difficile de garantir le financement d'une telle action et de son suivi. D'autres organismes (tels que les GIP Meuse et Haute-Marne) pourraient intervenir pour le financement.

Après discussion, le bureau se dit favorable au principe de l'élaboration d'un état de référence sanitaire, en rappelant qu'il est nécessaire de définir la date de démarrage, le périmètre d'étude, la méthodologie et les modalités de financement (M. BOUSSEL indique que la CSPI de La Hague, qui a déjà été à l'initiative d'une étude épidémiologique, pourrait être consultée dans ce domaine). Une lettre sera adressée à la Cellule InterRégionale d'Epidémiologie Est (CIRE) en ce sens, et les réponses apportées par la commission du CLIS lui seront transmises. Ce point fera l'objet d'une information de l'ensemble des membres du CLIS dans l'attente des réponses du groupe de travail mis en place par la CIRE.

4) Point sur la géothermie.

M. STERPENICH rappelle que le rapport de l'IRSN sur les ressources géothermiques régionales fait apparaître l'insuffisance des données en la matière, tout en posant la question de l'intérêt économique d'une exploitation à proximité de Bure. Par ailleurs, M. MOUROT indique qu'il n'a pas encore rencontré le Directeur du site de Soultz sous Forêt mais qu'il en rendra compte dès que cela sera fait.

Les membres du bureau s'interrogent sur la possibilité d'obtenir des données complémentaires, M. PIGUET faisant observer que la mission de l'ANDRA n'est pas de faire de telles recherches. Il précise que le programme de recherche de l'ANDRA a notamment pour objet de comprendre le fonctionnement d'un stockage, dans le cadre de l'analyse de sûreté (interaction stockage/champ proche et contamination éventuelle, risque d'intrusion), et ce pour fin 2005 (des éléments étant déjà disponibles dans le dossier 2001 Argile).

Pour certains membres du bureau, il est nécessaire de vérifier dès maintenant l'existence ou non de ressources autour du site (l'intérêt économique, même très localisé, devant être envisagé à long terme), l'analyse de sûreté permettant de dire si cette ressource est menacée en cas de stockage, ou si le risque d'intrusion ultérieure est réel (lié notamment à la perte de la mémoire du site). Suite à l'observation de M. WOJCIK sur la

faible quantité d'éléments disponibles en 2005, M. PIGUET précise que l'ANDRA devra également faire apparaître les incertitudes ou les lacunes.

M. le Préfet rappelle que la mission de l'ANDRA est d'élaborer pour fin 2005 une analyse de sûreté évaluant les risques de contamination des couches sous-jacentes et sus-jacentes et les conséquences d'une intrusion éventuelle. Parallèlement, dans le cadre de la Règle fondamentale de sûreté qui s'applique au stockage (RFS III.2.f), l'ANDRA doit confirmer l'absence de ressource naturelle exceptionnelle. Dans ces conditions, afin de disposer d'un dossier complet, il semble que cette question doive être prise en compte dès maintenant.

Le bureau approuve la proposition de M. le Préfet d'adresser une lettre au Président de l'ANDRA lui faisant part de ces réflexions. La lettre sera préparée par la DRIRE. Ce point fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion plénière.

5) Questions diverses.

- Date de la plénière : la prochaine réunion plénière aura lieu le jeudi 15 janvier 2004, à 14h30. Elle sera consacrée principalement à la présentation du 9^{ème} rapport de la CNE. MM. MARIE et FLEURY font remarquer que le rapport date de juin dernier et que cette réunion est très tardive.

- Conférence de Stockholm : le bureau désigne M. DOSE pour représenter le CLIS à cette conférence qui se déroulera du 8 au 10 décembre, dont le thème est : « Stockage géologique : les progrès politiques et techniques ». Ses frais seront pris en charge sur le budget du CLIS.

A la demande de M. FLEURY, le projet d'intervention de M. DOSE sera transmis aux membres du bureau.

- Entretiens européens de Nogent : ces entretiens sont organisés par les Conseils Généraux de la Haute-Marne et de la Meuse. M. MARIE informe que la préparation de ces Entretiens court depuis mai dernier et s'étonne que les membres du bureau n'en soient informés que maintenant, démontrant une fois de plus le peu de cas qui est fait du CLIS. Certains membres ayant été invités, il est décidé que les frais engagés par les membres du bureau qui y participeront seront pris en charge sur le budget du CLIS.

- Visite des installations de La Hague : le compte-rendu de cette visite est diffusé aux membres du bureau.

- Arrêté secret-défense : suite à la demande d'information de Mme MALFAIT-BENNI sur la portée de cet arrêté et aux observations de M. MARIE (relatant l'historique, les réactions multiples, associatives, journalistiques ou politiques, et notant que les choses avaient bien évolué depuis la parution de l'arrêté en juillet), M. le Préfet précise qu'il y a eu sur ce sujet des questions à l'Assemblée Nationale et des engagements du gouvernement, qui seront rendus publics prochainement. Il en ressort qu'il

faut distinguer sécurité (protection des populations, en particulier dans le contexte actuel de menace terroriste), pour laquelle le secret-défense peut être nécessaire, et sûreté (information sur le fonctionnement des installations utilisant des matières nucléaires), domaine dans lequel le secret-défense ne sera pas appliqué. Il précise que les missions du CLIS ne sont pas modifiées par cet arrêté.

Pour M. CHAUGNY, cela ne change rien à la mission de l'Autorité de sûreté nucléaire ou à la mise à disposition des informations qu'elle détient.

- M. FLEURY souhaite faire part du problème rencontré par son association dans le cadre de sa participation au journal « La vie du labo ». Il avait obtenu de M. LE BARS, Président de l'ANDRA, que l'AEMHM disposant d'une page d'expression, l'ANDRA n'y répondrait éventuellement que dans le numéro suivant. Or, en juin, le texte de l'AEMHM et la réponse de l'ANDRA sont parus en même temps, en vis-à-vis, et en septembre, l'AEMHM n'a même pas été sollicitée.

Il rappelle également sa demande concernant la possibilité ou non d'indiquer un prix dans un appel d'offre, et attend la réponse du Trésorier Payeur Général.

- Avancement du creusement des puits : M. PIGUET indique que le puits principal atteint aujourd'hui 315 mètres et le puits auxiliaire 283 mètres. Il transmet aux membres du bureau deux tableaux faisant l'un le bilan mensuel de l'avancement du creusement des puits depuis mai 2003, l'autre le bilan des productions d'eau dans les puits depuis juin 2003.

Le planning des travaux jusqu'à 2006 est joint à ce compte-rendu.

- Projet de plaquette : le projet sera discuté lors du prochain bureau.

-. Mme MALFAIT-BENNI représentera le CLIS lors de l'Assemblée Générale de l'ANCLI et lors de la Conférence des Présidents de CLI à Paris les 26 novembre et 10 décembre.

- Projet de directive : le texte de l'intervention de M. WAETERLOOS sera à nouveau demandé, et un point sera fait sur la dernière version du projet et sur le calendrier d'adoption. M. FLEURY estime que les Etats ne pourront pas se retrancher derrière l'Europe si la directive « Déchets » est adoptée, étant associés directement à cette adoption (la règle de majorité au Conseil sera vérifiée).

6) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le mercredi 17 décembre 2003, à 17h00, à la Préfecture (salle Maginot).